



FSMA_2025_03-4 du 11-03-25

Reporting prudentiel – Documents à transmettre via eCorporate

Champ d'application:

Institutions de retraite professionnelle de droit belge

Cette annexe comporte la liste thématique des documents que les IRP doivent, soit obligatoirement, soit sur demande de la FSMA, télécharger sur eCorporate.

La liste mentionne par document :

- la rubrique d'eCorporate dans laquelle le document doit être téléchargé ;
- les références (référence à la base légale) ;
- la périodicité selon laquelle les documents doivent être téléchargés :
 - périodicité annuelle ou fixe ;
 - de manière permanente (documents qui doivent en tout temps être tenus à jour) ;
 - de manière occasionnelle (documents à télécharger en cas de survenance d'un événement déterminé) ;
 - sur demande de la FSMA.

Les documents à télécharger obligatoirement sont ceux dont la loi ou le règlement du 30 septembre 2019 de l'Autorité des services et marchés financiers relatif au reporting régulier des institutions de retraite professionnelle impose la transmission à la FSMA.

Les documents à transmettre sur demande de la FSMA ne doivent être téléchargés que si la FSMA en fait la demande expresse. L'IRP a toutefois la faculté de télécharger ces documents si elle le souhaite. Il est à noter toutefois qu'elle ne peut, dans ce cas, partir du principe que la FSMA examinera systématiquement ces documents.

Si un document déterminé est téléchargé sous forme de projet, la FSMA attend de l'IRP qu'elle place la version définitive de ce document le plus rapidement possible sur eCorporate.

La liste présentée ci-dessous n'est pas exhaustive. La FSMA se réserve le droit de se faire communiquer tout autre document qu'elle estime nécessaire pour l'exercice de son contrôle. La FSMA peut également ajouter des documents dans cette liste, qui sera systématiquement adaptée sur son site web. Les IRP en seront averties via un e-mail adressé à leur *company administrator*.

Lexique

Loi du 2 août 2002

La [loi du 2 août 2002](#) relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.

Règlement

Le [règlement](#) du 30 septembre 2019 de l’Autorité des services et marchés financiers relatif au reporting régulier des institutions de retraite professionnelle approuvé par l'arrêté royal du 17 décembre portant approbation du règlement de l’Autorité des services et marchés financiers du 30 septembre 2019 relatif au reporting régulier des institutions de retraite professionnelle.

Guide pratique Agrément

Le [guide pratique FSMA 2012 19](#) relatif à l’obtention d’un agrément ou d’une extension d’agrément par une institution de retraite professionnelle de droit belge.

Protocole de Budapest

[Decision of the Board of Supervisors on the collaboration of the competent authorities of the Member States of the European Economic Area with regard to the application of Directive \(EU\) 2016/2341 of the European Parliament and of the Council of 14 December 2016 on the activities and supervision of institutions for occupational retirement provision \(IORPs\)..](#)

OCC

Le document doit être téléchargé lorsque l’événement se produit (occasionnel).

ONGOING

L’IRP doit tenir le document en permanence à jour.

ON DEMAND

Le document doit être téléchargé sur demande de la FSMA.

POUR MEMOIRE

Document du passé qui reste consultable.

AG

Assemblée générale

AGE

Assemblée générale extraordinaire

CA

Conseil d’administration.

I. DOCUMENTS RELATIFS AUX COMPTES ANNUELS		
I.A. Reporting via FiMiS		
I.B. Documents relatifs aux comptes annuels		
I.B.01.a. Rapport annuel du conseil d'administration	Art. 55 et suiv. AR Comptes annuels	30 juin
I.B.01.b. Rapport (annuel) du liquidateur	Art. 55 et suiv. AR Comptes annuels	30 juin
I.B.02. Rapport du commissaire agréé à l'assemblée générale	Art. 97/1, § 2, 7°, LIRP et art. 5 Règlement Reporting	1 mois après l'AG
I.B.03. Rapport du commissaire agréé à la FSMA	Art. 97/1, § 2, 7°, LIRP	30 juin
I.B.04. Procès-verbal de l'assemblée générale	Art. 98 LIRP	1 mois après l'AG
I.B.05. Rapport de l'actuaire	POUR MEMOIRE	
I.B.06. Bilan relatif à l'activité de solidarité	Art. 3 AR Solidarité LPC Art. 3 AR Solidarité LPCI	1 mois après l'AG
I.B.07. Compte de résultats relatif à l'activité de solidarité	Art. 3 AR Solidarité LPC Art. 3 AR Solidarité LPCI	1 mois après l'AG
I.B.08. Liste des actifs destinés à la couverture des engagements de solidarité	Art. 4 AR Solidarité LPC Art. 4 AR Solidarité LPCI	1 mois après l'AG
I.B.09. Procès-verbal du conseil d'administration concernant les comptes annuels et annexes	Art. 97/1, § 2, 6°, LIRP	4 mois après le CA

II. EVALUATION INTERNE DES RISQUES (ORA)			
II.01.	Politique relative à l'évaluation interne des risques (ORA)	Art. 95/1, § 2, LIRP	ON DEMAND
II.02.	Rapport sur l'évaluation interne des risques (ORA)	Art. 95/1, § 1 ^{er} , LIRP	1 mois après l'exécution
III. DOCUMENTS DE BASE			
III.A. Documents juridiques			
III.A.01.	Statuts	Art. 46 LIRP	ONGOING
III.A.02.	Règlement de pension	Art. 53 LIRP	ON DEMAND
III.A.03.	Convention de gestion entreprise d'affiliation	Art. 79 LIRP	ONGOING
III.B. Documents techniques et financiers			
III.B.01.	Plan de financement	Art. 86 LIRP	ONGOING
III.B.02.	Statement of Investment Principles	Art. 95 LIRP	ONGOING ¹
III.B.03.	Avis de l'actuaire sur le plan de financement, l'assurance et la réassurance	POUR MEMOIRE	

¹ A revoir au minimum tous les trois ans.

IV. AGREMENT/DIVERSES NOTIFICATIONS		
IV.A. Agrément/Extension d'agrément		
IV.A.01. Formulaire A - Renseignements concernant l'IRP	Guide pratique Agrément - annexe 1	OCC
IV.A.02. Formulaire B - Activités de l'IRP	Guide pratique Agrément - annexe 2	OCC
IV.A.03. Formulaire C - Entreprises d'affiliation	Guide pratique Agrément - annexe 3	OCC
IV.A.04. Formulaire D - Marge de solvabilité	Guide pratique Agrément - annexe 4	OCC
IV.A.05. Formulaire E - Déclaration de la personne responsable de la demande d'agrément ou d'extension d'agrément	Guide pratique Agrément - annexe 5	OCC
IV.A.06. Structure de gestion de l'IRP	POUR MEMOIRE	
IV.A.07. Organisation administrative et comptable de l'IRP	POUR MEMOIRE	
IV.A.08. Nature de l'engagement (de résultat ou de moyen) de l'IRP	Guide pratique Agrément	OCC
IV.A.09. Principales caractéristiques de chaque régime de retraite géré par l'IRP	Guide pratique Agrément	OCC
IV.A.10. Preuve que l'IRP dispose de la marge de solvabilité à constituer requise	Guide pratique Agrément	OCC
IV.A.11. Modes d'assurance ou de réassurance, description des risques couverts par des contrats de (ré)assurance et identité de la ou des entreprise(s) de (ré)assurance	Guide pratique Agrément	OCC

IV.A.12. Justification des méthodes techniques et financières et des bases utilisées pour garantir la pérennité des engagements des régimes de retraite	POUR MEMOIRE	
IV.B. Notification d'une activité transfrontalière		
IV.B.01. Formulaire de notification d'une activité transfrontalière	Annexe 4a au protocole de Budapest	OCC
IV.B.02. Formulaire de notification concernant l'évaluation prudentielle d'une activité transfrontalière	Annexe 4a au protocole de Budapest	OCC
IV.B.03. Formulaire de notification d'une activité non-EEE (avec évaluation prudentielle)	Art. 70, alinéa 2, LIRP	OCC
IV.C. Transferts transfrontaliers		
IV.C.01. Formulaire d'autorisation d'un transfert transfrontalier donnant lieu ou non à une activité transfrontalière	Annexe 6a au protocole de Budapest	OCC
IV.C.02. Formulaire concernant l'évaluation prudentielle d'une activité transfrontalière résultant d'un transfert transfrontalier	Annexe 6b au protocole de Budapest	OCC
IV.D. Diverses notifications		
IV.D.01. Notification de modifications significatives	Art. 54, alinéa 2, LIRP - Guide pratique Agrément	OCC
IV.D.02. Transferts, autres que transfrontaliers	Art. 133, § 5, LIRP	OCC
IV.D.03. Notification de sous-traitance	Art. 78, § 4, LIRP	OCC

V. GOUVERNANCE		
V.A. Rapports/procès-verbaux des organes de l'IRP		
V.A.01. Procès-verbal du conseil d'administration, autre que celui visé au point I.B.09.	Art. 97/1, § 2, 6°, LIRP	4 mois après le CA
V.A.02. Ordre du jour/Date de l'assemblée générale	Art. 98 LIRP	3 semaines avant l'AG
V.A.03. Ordre du jour/Date de l'assemblée générale extraordinaire	Art. 98 LIRP	3 semaines avant l'AGE
V.A.04. Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire	Art. 98 LIRP	1 mois après l'AGE
V.A.05. Rapport/procès-verbal d'un autre organe opérationnel	Art. 97/1, § 1, LIRP	ON DEMAND
V.B. Système de gouvernance		
V.B.01. Questionnaire d'auto-évaluation	POUR MEMOIRE	
V.B.02. Description du système de gouvernance	Art. 76/1, § 1, LIRP	ON DEMAND
V.B.03. Schéma organisationnel	Art. 76/1, § 1, LIRP	ON DEMAND
V.B.04. Règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration (et/ou d'autres organes opérationnels)	Art. 28, 31 et 76/1, LIRP	ON DEMAND
V.B.05. Description du système de contrôle interne	Art. 76/1, § 1, alinéa 4, 2°, LIRP	ON DEMAND
V.B.06. Politique d'intégrité	Art. 77/5, § 2, alinéa 1 ^{er} , LIRP	ON DEMAND

V.B.07. Code de déontologie	Art. 77/5, § 2, alinéa 1 ^{er} , LIRP	ON DEMAND
V.B.08. Politique en matière de conflits d'intérêts	Art. 77, § 1, 2°, 77/2, § 2, alinéas 5 et 6 et 77/5, § 2, alinéa 1 ^{er} , LIRP	ON DEMAND
V.B.09. Procédure interne lanceurs d'alertes	Chapitre 3 de la loi sur le secteur privé ²	ON DEMAND
V.B.10. Politique en matière de traitement des plaintes	Art. 77/5, § 2, alinéa 1 ^{er} , LIRP	ON DEMAND
V.B.11. Politique de rémunération	Art 76/1, § 1 ^{er} , alinéa 4, 6° et 77/1, LIRP	ON DEMAND
V.B.12. Politique de continuité des activités	Art 76/1, § 1 ^{er} , alinéa 4, 3°, LIRP	ON DEMAND
V.B.13. Politique de sous-traitance	Art 76/1, § 1 ^{er} , alinéa 4, 5°, d), LIRP	ON DEMAND
V.B.14. Politique en matière de transmission interne des informations	Art 76/1, § 1 ^{er} , alinéa 4, 1°, LIRP	ON DEMAND
V.B.15. Politique en matière de transmission externe des informations	Art 76/1, § 1 ^{er} , alinéa 4, 1°, LIRP	ON DEMAND
V.B.16. Politique en matière de gestion des risques	Art 76/1, § 1 ^{er} , alinea 4, 5°, a) et § 2, LIRP	ON DEMAND
V.B.17. Politique relative à la fonction de gestion des risques	Art. 76/1, § 1 ^{er} , alinea 4, 5°, a) et 77/3, LIRP	ON DEMAND
V.B.18. Plan de contrôle concernant la gestion des risques	Art. 76/1, § 1 ^{er} , alinea 4, 5°, a) et 77/3, LIRP	ON DEMAND
V.B.19. Rapports du responsable de la fonction de gestion des risques	Art. 77/2, § 3, alinea 1 ^{er} et 77/3, LIRP	ON DEMAND

² Loi du 28 novembre 2022 sur la protection des personnes qui signalent des violations au droit de l'Union ou au droit national constatées au sein d'une entité juridique du secteur privé.

V.B.20.	Rapports occasionnels du responsable de la fonction de gestion des risques	Art. 77/2, § 3, alinea 3 et 77/3, LIRP	ON DEMAND
V.B.21.	Politique relative à la fonction actuarielle	Art. 76/1, § 1 ^{er} , alinéa 4, 5°, c) et 77/4, LIRP	ON DEMAND
V.B.22.	Plan de contrôle concernant les aspects actuariels	Art. 76/1, § 1 ^{er} , alinéa 4, 5°, c) et 77/4, LIRP	ON DEMAND
V.B.23.	Rapports du responsable de la fonction actuarielle	Art. 77/2, § 3, alinéa 1 ^{er} et 77/4, LIRP	ON DEMAND
V.B.24.	Rapports occasionnels du responsable de la fonction actuarielle	Art. 77/2, § 3, alinéa 3 et 77/4, LIRP	ON DEMAND
V.B.25.	Politique relative à la fonction de compliance	Art. 77/5, LIRP	ON DEMAND
V.B.26.	Plan de contrôle concernant la compliance	Art. 77/5, LIRP	ON DEMAND
V.B.27.	Rapports du responsable de la fonction de compliance	Art. 77/2, § 3, alinéa 1 ^{er} et 77/5, LIRP	ON DEMAND
V.B.28.	Rapports occasionnels du responsable de la fonction de compliance	Art. 77/2, § 3, alinéa 3 et 77/5, LIRP	ON DEMAND
V.B.29.	Politique relative à la fonction d'audit interne	Art. 76/1, § 1 ^{er} , alinéa 4, 5°, b) et 77/6 LIRP	ON DEMAND
V.B.30.	Plan d'audit	Art. 76/1, § 1 ^{er} , alinéa 4, 5°, b) et 77/6 LIRP	ON DEMAND
V.B.31.	Rapports du responsable de la fonction d'audit interne	Art. 77/2, § 3, alinéa 1 ^{er} et 77/6, LIRP	ON DEMAND
V.B.32.	Rapports occasionnels du responsable de la fonction d'audit interne	Art. 77/2, § 3, alinéa 1 ^{er} et 77/6, LIRP	ON DEMAND

VI. MANDATS			
VI.01.	Nomination d'un membre d'un organe opérationnel	Art 77, § 2, alinéas 1, 2 et 4 LIRP	OCC ³
VI.02.	Nomination du responsable de la fonction de gestion des risques	Art 77, § 2, alinéas 1, 2 et 4 LIRP	OCC
VI.03.	Nomination du responsable de la fonction actuarielle	Art 77, § 2, alinéas 1, 2 et 4 LIRP	OCC
VI.04.	Nomination du responsable de la fonction de compliance	Art 77, § 2, alinéas 1, 2 et 4 LIRP	OCC
VI.05.	Nomination du responsable de la fonction d'audit interne	Art 77, § 2, alinéas 1, 2 et 4 LIRP	OCC
VI.06.	Notification de modifications	Art 77, § 3, alinéa 1 ^{er} , LIRP	OCC
VI.07.	Notification de cessation de fonction	Art 77, § 3, alinéa 2, LIRP	OCC
VI.08.	Désignation du commissaire agréé	Art. 106 LIRP	OCC ⁴
VI.09.	Désignation du liquidateur	Art. 38, alinéa 1 ^{er} , LIRP	OCC

³ Au minimum tous les six ans.

⁴ Au minimum tous les trois ans.

VII. IRP SOUMISE A DES MESURES DE REDRESSEMENT		
VII.01. Mesures de redressement	Art. 113 LIRP – point III. annexe au Règlement	OCC
VIII. DOCUMENTS LPC/LPCI		
VIII.01. Rapport de transparence	Art. 42 LPC Art. 53 LPCI	30 juin
VIII.02. Formulaire LPC 3	POUR MEMOIRE	
VIII.03. Questionnaire rapport bisannuel LPCI	Art. 44 et 46 LPCI	Chaque année
IX. AUTRES/DIVERS		
IX.01. Autres/divers	POUR MEMOIRE	